



Co location immobilier comment partager

Par **bridgette**, le **04/11/2009** à **21:12**

Bonjour,

j ai une proposition de colouer un 4 pièces avec une autre femme. elle vient de se séparer . et me propose de colouer .

si mon nom est rajouté sur le bail et qu elle souhaite partir ds 6 mois , est ce que l appartement reste à mon nom ou suis je obligé de partir .

si je suis hébergé , en cas de rupture de bail , suis je obligé de partir